



# CHAMBRE **FNAIM** DE L'IMMOBILIER

## CHARENTE – VIENNE – DEUX SEVRES

| AGIR POUR LE LOGEMENT |

DOSSIER « COMMISSION de LUTTE CONTRE LES PRATIQUES FRAUDULEUSES »

Références (réservé à la Chambre FNAIM CVDS) : CD .....

I – VOS COORDONNEES :

N° Adhérent :

Agence : (tampon)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Tél :

Email :

Chaque dossier déposé sera analysé par l'avocat de notre Chambre. Les dossiers favorables feront l'objet d'actions amiables ou judiciaires prisent en charge financièrement par notre Chambre CVDS. Les dossiers défavorables à une action feront l'objet d'une réponse officielle motivée auprès de l'adhérent.

**Pour que le dossier soit recevable**, vous devez impérativement joindre à votre demande des informations précises : le constat ci-joint – photos – et tout document prouvant la pratique frauduleuse ou la concurrence déloyale.

Une fois complété envoyez votre dossier à Chambre FNAIM C.V.D.S. 42 avenue du 8 mai 1945 – 86000 POITIERS - Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Date et signature :

42 avenue du 8 Mai 1945 - 86000 POITIERS

Tél. : 05.49.88.29.60 - Email : [fnaim.cvds@orange.fr](mailto:fnaim.cvds@orange.fr) - [www.fnaim-cvds.com](http://www.fnaim-cvds.com)

Heures d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

